Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 131 (2010)
Heft: 10

Rubrik: Le billet du président

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le billet du président

La saison apicole étant pratiquement terminée, hormis les traitements anti-varroa, je tiens aujourd'hui, à la lumière des événements vécus, à vous faire part de certaines remarques concernant les

IMPORTATIONS DE PAQUETS D'ABEILLES

Si l'idée en soi d'importer des abeilles est logique, voire généreuse (quoi de plus naturel en effet que de permettre à des collègues de reconstituer rapidement leur cheptel?), on est aussi en droit de se poser quelques questions importantes, voire capitales à ce sujet:

1) L'origine de ces abeilles?

On nous a dit le Sud de l'Italie, mais les dispositions en vigueur dans l'UE prévoient aussi la possibilité d'un transit d'animaux provenant de pays tiers, sans autre exigence que l'établissement du certificat intra-communautaire, lequel est considéré comme «inutile et inefficace» par les instances apicoles européennes. Lorsque l'on sait que par cette «porte d'entrée de l'Europe» arrive tout et n'importe quoi, on n'est certain de rien concernant l'origine des paquets d'abeilles importés. Et surtout de leur qualité et de leur adaptation à notre climat, sans parler des problèmes de pollution génétique qui peuvent réduire rapidement à néant tous nos efforts de sélection.

2) L'état de santé de ces abeilles?

Les dernières importations d'abeilles provenant de Sicile étaient traitées aux antibiotiques. Il a été affirmé, par conséquent, que ces abeilles étaient saines. Outre le fait que les abeilles ne doivent pas être traitées aux antibiotiques dans l'UE et en Suisse (aux USA, où on le fait, des doses massives d'antibiotiques ne font plus aucun effet sur la loque), on n'a aucune garantie quant à leur état de santé réel à leur arrivée en Suisse. Cela a d'ailleurs été confirmé par un message de M. J.-D. Charrière, du Liebefeld, à ce sujet dans la RSA d'août 2010. C'est ce souci qui a motivé la SAR à ne pas publier les annonces pour la vente de ces paquets d'abeilles. Nous espérons que des maladies, voire des parasites (par ex. le petit coléoptère Aethina tumida), n'ont pas été introduits par cette voie chez nous.

L'état de santé des abeilles doit être un souci pour chacun d'entre nous, aucun apiculteur conscient du danger ne doit prendre un risque à ce sujet.

3) Qui supporte les frais des contrôles sanitaires de ces paquets d'abeilles?

La SAR demande avec insistance aux différents services sanitaires cantonaux de ne pas faire supporter ces frais à l'ensemble des apiculteurs par la caisse des épizooties, mais uniquement aux détenteurs, voire aux importateurs de ces abeilles. En effet, les apiculteurs qui n'ont rien à voir,

et qui n'ont rien gagné avec l'importation de ces abeilles, ne sauraient être tenus de supporter les frais des contrôles sanitaires effectués par nos inspecteurs.

Les instances sanitaires fédérales devraient d'ailleurs aussi, en concertation avec les services vétérinaires cantonaux, définir clairement une procédure de contrôle sanitaire des importations afin que ce problème ne repose pas uniquement sur les cantons. Des contrôles frontaliers plus sévères et mieux suivis devraient aussi être envisagés.

4) Comment reconstituer son cheptel en cas de pertes, sans recourir aux achats de paquets d'abeilles dont on ne connaît ni l'origine, ni la qualité, ni l'état sanitaire ?

C'est le défi que les apiculteurs romands doivent relever. « Aide-toi, le Ciel t'aidera », dit le proverbe. Je rajoute : « Aide-toi, le Ciel t'aidera, et tu seras certain de la qualité et de la bonne santé de tes abeilles ».

Nous savons tous que nous subirons, un jour ou l'autre, des pertes plus ou moins conséquentes dans notre rucher.

Chacun d'entre nous doit aujourd'hui apprendre à reconstituer lui-même son rucher en créant quelques nucléi de réserve et en produisant quelques reines, en proportion avec son cheptel, afin de pouvoir faire face à d'éventuelles pertes.

Apprendre à faire des nucléi et à élever quelques reines sera l'objectif prioritaire des conseillers apicoles, avec l'aide des moniteurs éleveurs durant ces prochaines années.

Ainsi conseillés, soutenus et aidés par les conseillers et moniteurs des sections, tous les apiculteurs (amateurs pour la très grande majorité d'entre eux) pourront prendre leur destin apicole en mains et faire face à la situation de pénurie d'abeilles que nous connaissons aujourd'hui.

C'est le vœu de votre comité SAR ; puisse-t-il se réaliser au plus vite !

Le président de la SAR, François Juilland

TRAITEMENT HIVERNAL

Evaporateur Varrogaz (breveté)
Sans batterie, fonctionne avec une lampe à gaz, efficace à 98%, simple, rapide, par le trou de vol, adaptable à tous les systèmes de ruches.
Testé par le Liebefeld *(voir journal SAR mai 2004)*
Prix : Fr. 130.– + frais de port
Robert Praz, Rte du Sanetsch 54,
1950 Sion, tél. 027 322 48 19